



## Effectuer plusieurs états des lieux d'entrée

Par **Lise74**, le **04/04/2012** à **22:29**

Bonjour,

A la fin du mois d'août, j'ai trouvé par le biais d'une agence immobilière un logement en colocation.

Après avoir réglé des frais d'agence, la caution et le premier mois de loyer, j'ai effectué un premier état des lieux de mon nouveau logement avec un membre du personnel de l'agence.

Une semaine ou quinze jours plus tard, le directeur de l'agence nous demande de recommencer l'état des lieux puisqu'il n'avait pas été dûment rempli. J'effectue donc un second état des lieux.

Quinze jours, plus tard, le propriétaire m'informe qu'il a démandaté l'agence par laquelle j'avais obtenu mon logement et me demande de réaliser un troisième état des lieux ce que je fais.

Après la rédaction de ce dernier état des lieux qui a eu lieu plus d'un mois après mon arrivée dans le logement et qui a duré plus de 4 heures..., le propriétaire me transmet un quatrième état des lieux qu'il a refait lui-même et qui est illisible. Il me demande de le signer et je refuse évoquant que depuis mon arrivée dans ce logement j'ai déjà réalisé 3 états des lieux.

Le propriétaire a-t-il le droit d'exiger la réalisation de plusieurs états des lieux d'entrée.

Merci d'avance,  
Lise P.